

Postulat « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon »

En février 2011, le Conseil communal a accepté à une large majorité le préavis N° 191/2011, comprenant diverses mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité à Nyon. Il s'agissait alors d'investir dans différentes mesures et équipements (un système de nettoyage pour tags et graffitis, un poste mobile de police, un système de vidéosurveillance) mais également dans des ressources humaines additionnelles (un nettoyeur spécialisé, deux policiers, un travailleur social).

Mentionnons également les marraines et parrains en gare de Nyon, grâce à un partenariat entre la ville, les CFF et les TPN, fin 2012, ainsi que le recours aux « pairs », ces jeunes volontaires encadrés par les travailleurs sociaux de la Ville de Nyon qui dispensent des messages de prévention face à l'abus d'alcool.

Quand bien même la Municipalité et le Conseil ont pris leurs responsabilités depuis 2011, lutter contre les incivilités et l'insécurité demeure un effort permanent. Ainsi, début septembre, plusieurs arbres ont été saccagés dans le parc du Conservatoire. Régulièrement les actes de vandalisme et les incivilités causent des dégâts dans la zone qui s'étend du port jusqu'à la plage, sans compter le reste de la Ville.

En 2015, l'ex municipale en charge de la Police, Mme Elisabeth Ruey-Ray, reconnaissait que ces problèmes récurrents n'étaient pas résolus et que des mesures supplémentaires devaient être envisagées.

Enfin, que dire des fêtards qui défilent bruyamment tous les week-ends, notamment entre le quartier de Rive et la gare, non sans laisser derrière eux les résidus de leurs abus ? Même s'il ne s'agit pas d'actes graves, cela fait partie des incivilités pour lesquelles la ville se doit de trouver une solution. Les réactions des Nyonnaises et Nyonnais sur la question de l'insécurité – incivilités et actes de vandalisme en tous genres - démontrent d'ailleurs que cette thématique reste une constante inquiétude.

La mise en place de l'ensemble des mesures engagées en 2011 avec le préavis 191 démontre aujourd'hui que le Conseil communal a pris la bonne décision. Il est cependant légitime de se demander si ces mesures ne devraient pas être étudiées pour d'autres lieux sensibles. La mise en place de mesures complémentaires à celles du préavis 191/2011 démontrerait l'attention constante que la ville porte aux incivilités.

Les postulants demandent à la Municipalité de soumettre au Conseil les études suivantes :

1. Un bilan des mesures prises depuis le préavis N° 191/2011 et de l'évolution des incivilités à Nyon.
2. Une évaluation des coûts nécessaires au déploiement de caméras de surveillance sur les sites du territoire communal où le vandalisme et les incivilités voire une insécurité sont constatés.

Et demandent le renvoi directement à la Municipalité pour étude est rapport.

Les postulants :

Olivier Tripet, Yves Gauthier-Jaques, Sacha Soldini, Jacky Colomb